NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21919/Corr.1
1er novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT PRESENTE AU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL CONFORMEMENT A LA RESOLUTION 672 (1990)

Rectificatif

Paragraphe 14, deuxième et troisième lignes

Remplacer les résolutions 672 (1990) et 673 (1990), par exemple par de même que les résolutions 672 (1990) et 673 (1990)

Paragraphe 15, cinquième ligne

Remplacer qui est le gardien des Conventions par qui est l'organisme tutélaire au titre des Conventions

Paragraphe 24, sixième ligne

Remplacer dépositaire des Conventions de Genève par organisme tutélaire au titre des Conventions de Genève

90-29048 9194Q (F)